



DONNÉES
2015

Médicaments

SYNTHÈSE



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

FOCUS SUR LES NOUVELLES EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES

Pour cette nouvelle période d'agrément (2016 – 2021), l'action est résolument tournée vers la prévention des MNU, tout en renforçant les moyens déployés jusqu'alors :

- encourager et accompagner les exploitants de médicaments pour réduire les quantités de médicaments non utilisés : taille des conditionnements, augmentation de la durée de vie des médicaments ;
- étudier les évolutions possibles du barème de contribution sur la base de critères environnementaux élargis ;
- intégrer des indicateurs de prévention (de gisement et de composition des MNU collectés) dans le suivi de la filière ;
- renforcer la R&D en matière de prévention.

Les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des médicaments à usage humain ayant reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) par les pouvoirs publics, qui ont été dispensés en pharmacie et incomplètement utilisés. Afin de protéger l'environnement en évitant les rejets médicamenteux dans la nature suite à leur mise en décharge ou à leur rejet dans les eaux usées, mais aussi prévenir les risques potentiels d'intoxications médicamenteuses par ingestion accidentelle, il a été organisé leur collecte et leur traitement par une filière de déchets spécifiques.

Historiquement, c'est dans le cadre du décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 relatif à l'abandon des emballages par les ménages que l'association Cyclamed – qui regroupe tous les laboratoires pharmaceutiques – a décidé de créer cette filière spécifique pour la prise en charge des déchets issus des médicaments non utilisés des ménages. Son agrément a récemment été renouvelé, par arrêté du 17 décembre 2015, jusqu'au 31 décembre 2021 selon les dispositions de l'arrêté du 5 août 2015 faisant figurer le cahier des charges.

L'ADEME suit annuellement la performance de la filière et évalue l'atteinte des objectifs fixés par le cahier des charges de l'agrément de l'éco-organisme en charge de la filière. Les principales données issues de la filière pour l'année 2015 sont présentées dans cette synthèse.

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Simon Cousin, Marie Hervier, ADEME,
service Produits et Efficacité Matière

Suivi d'édition : Agnès Heyberger, ADEME,
service Communication Professionnelle et Technique

Crédits photo : Fotolia, Cyclamed, Zontone associés, R. Bourguet

Création graphique : A4 éditions 02 41 720 700

Brochure réf. 8904

ISBN numérique : 979-10-297-0724-7

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, décembre 2016

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



Marché

Environ **trois milliards de boîtes de médicaments** ont été mises sur le marché en France en **2015**, soit l'équivalent d'environ **170 000 tonnes**, dont 70 000 tonnes d'emballages. Depuis 2005, le marché des médicaments régresse en nombre de boîtes mises sur le marché, sous l'action des entreprises du médicament et des autorités qui ont développé des campagnes de communication sur le bon usage et l'observance du médicament.

Données financières

cyclamed perçoit auprès des **187** laboratoires pharmaceutiques **adhérents** en 2015 une cotisation de 0,31 centime d'euro par boîte de médicaments vendue en pharmacie. Pour l'année 2015, l'ensemble des **contributions** s'élève à **9,9 millions d'euros** et permet à Cyclamed d'exercer les activités relevant de son agrément : achat des conteneurs cartons, diffusion auprès des pharmacies, logistique de ces conteneurs, incinération des médicaments non utilisés, frais de fonctionnement et de communication.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOÎTES VENDUES EN PHARMACIE

ANNÉE	NOMBRE DE BOÎTES VENDUES EN OFFICINE (en milliards)
1995	2,952
2000	2,998
2005	3,118
2010	2,980
2013	2,929
2014	2,895
2015	2,900

Source : données GERS (Groupement pour l'élaboration et la réalisation des statistiques)



Collecte

Collecte des MNU en augmentation en 2015

La récupération des MNU commence chez les ménages par leur geste de tri et l'apport de ceux-ci auprès de toutes les officines de pharmacie situées sur le territoire de la métropole et des différents DOM couverts à ce jour. Ils sont récupérés et placés dans des cartons dédiés à cette collecte qui, une fois pleins, sont ramassés par les grossistes répartiteurs qui livrent en médicaments les officines de pharmacie. Déposés dans un conteneur positionné chez ces grossistes, les MNU sont acheminés vers un incinérateur pour être détruits une fois le conteneur plein.

Afin de mieux cerner la performance de la filière, une évaluation du **gisement des MNU** auprès des ménages est réalisée tous les deux ans par Cyclamed depuis 2010. Ce gisement tend à diminuer bien que la population française augmente et vieillit (baisse de 1 % au niveau global et de 10 % au niveau de chaque foyer en 2016 par rapport à 2014) mais s'établit à **19 000 tonnes**¹ pour l'année 2016. En effet, malgré la

spécificité de ces produits (visée thérapeutique, prescrits par des professionnels de santé et délivrés dans un cadre réglementé et régulé), plusieurs dizaines de milliers de tonnes de médicaments ne sont pas utilisés chaque année par les patients, du fait notamment de l'arrêt du traitement médical ou du dépassement de la date de péremption des médicaments ou encore de la taille des conditionnements industriels des médicaments.

Ainsi, pour l'année 2015, 15 477 tonnes de déchets ont été collectées par les pharmacies françaises. La collecte représente **12 108 tonnes**² de médicaments non utilisés provenant des ménages français, ce qui correspond à 185 grammes par habitant, 1 400 tonnes de cartons Cyclamed utilisés pour la collecte et 1 900 tonnes d'autres déchets.

Ces autres déchets sont de nature diverse – essentiellement des produits de parapharmacie – et commencent à concerner des marques dites « ombrelles » qui entretiennent volontairement une confusion auprès des ménages.

Celles-ci commercialisent des produits vendus en officine sous deux statuts : d'une part sous un statut de médicament relevant donc de la filière MNU, d'autre part sous un statut ne relevant pas du médicament et donc pas de la filière.

Un taux de collecte de 64 % en 2015

En rapprochant le tonnage de MNU collectés – 12 108 tonnes – du gisement des MNU évalué par l'étude bisannuelle réalisée par l'institut CSA pour Cyclamed – 19 000 tonnes – la **performance de collecte de la filière atteint 64 %** du gisement disponible chez les ménages. Ce chiffre est en légère hausse de 0,1 % par rapport à l'année 2014³. En parallèle, le nombre de boîtes dispensées en 2015 est en hausse de 0,2 % par rapport à 2014.

La collecte commençant au sein des ménages français, une enquête sur les comportements du grand public à l'égard du tri des médicaments non utilisés a été menée par l'institut BVA.

1 - Ce chiffre comprend les substances médicamenteuses ainsi que les emballages primaires et secondaires (hors emballages vides).

2 - Ce chiffre comprend les déchets issus de médicaments uniquement (emballages de médicaments et substances médicamenteuses).

3 - Source GERS (Groupement pour l'élaboration et la réalisation des statistiques).



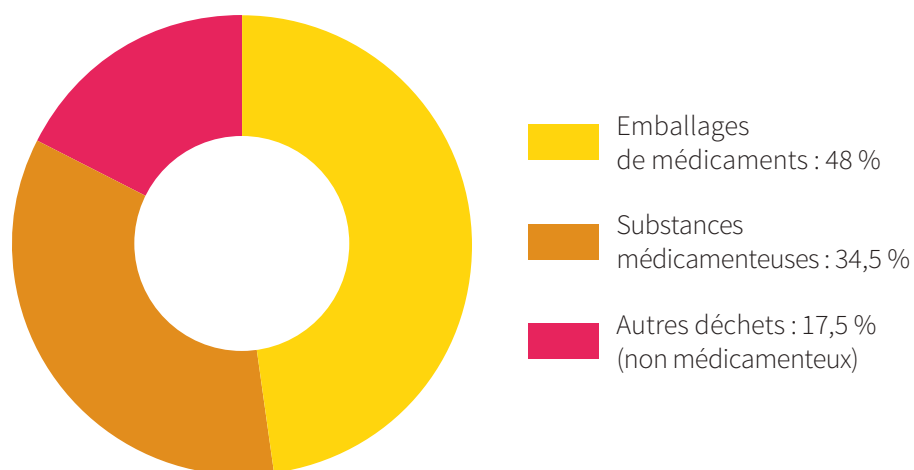
80 % des Français déclarent effectuer le retour des MNU en pharmacie (contre 77 % en 2014). Parmi eux, 55 % déclarent le faire systématiquement. Cela montre une mobilisation et une fidélisation accrues d'une grande partie de la population. Cependant, un effort reste à faire sur la qualité du geste de tri, notamment des emballages de médicaments vides, des notices et des produits de parapharmacie.

En effet, tous les ans, l'IRSTEA¹ étudie le contenu des cartons de collecte des MNU afin de vérifier qu'ils ne contiennent que des MNU et que le geste de tri est bien assimilé par les citoyens et les pharmaciens. Le contenu des cartons Cyclamed de trois conteneurs situés chez trois grossistes différents est étudié pour évaluer :

- la part des substances médicamenteuses ;
- la part des autres déchets non médicamenteux (produits de parapharmacie et produits vétérinaires essentiellement) ;
- la part des emballages de médicaments.

COMPOSITION DU CONTENU DE COLLECTE DES MNU À DÉTRUIRE

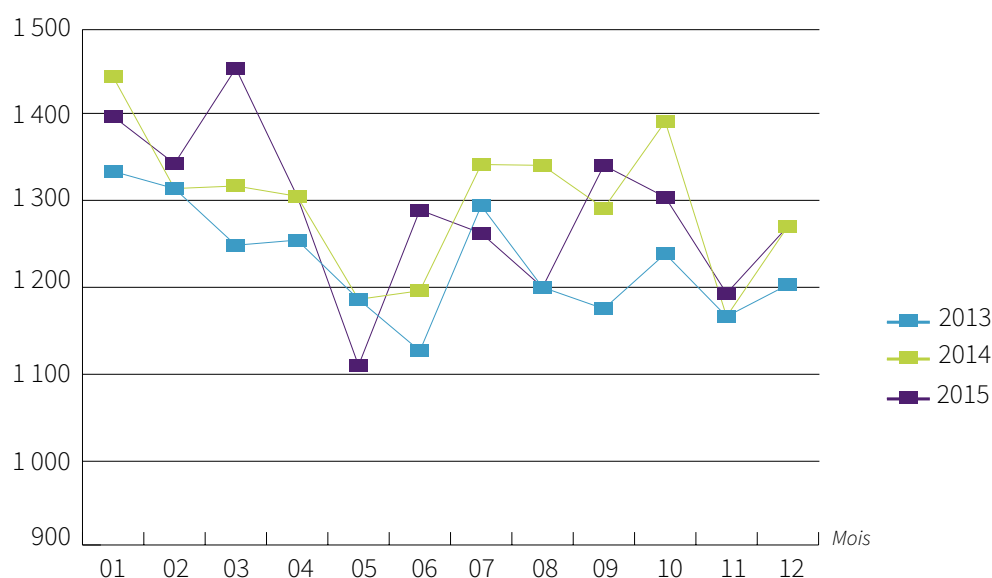
Étude réalisée par l'IRSTEA, Étude 2015



Depuis 2010, la collecte a fortement augmenté grâce notamment aux actions de communication mises en place par Cyclamed. On observe que les campagnes de communication télévisées (en janvier, juillet et octobre 2015) ont fait évoluer les tonnages collectés les mois suivants.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA FILIÈRE

En tonnes



Note : dans ces déchets sont compris les cartons de collecte utilisés pour transporter les MNU ainsi que les autres déchets (produits de parapharmacie essentiellement) collectés.

¹ - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex Cemagref).

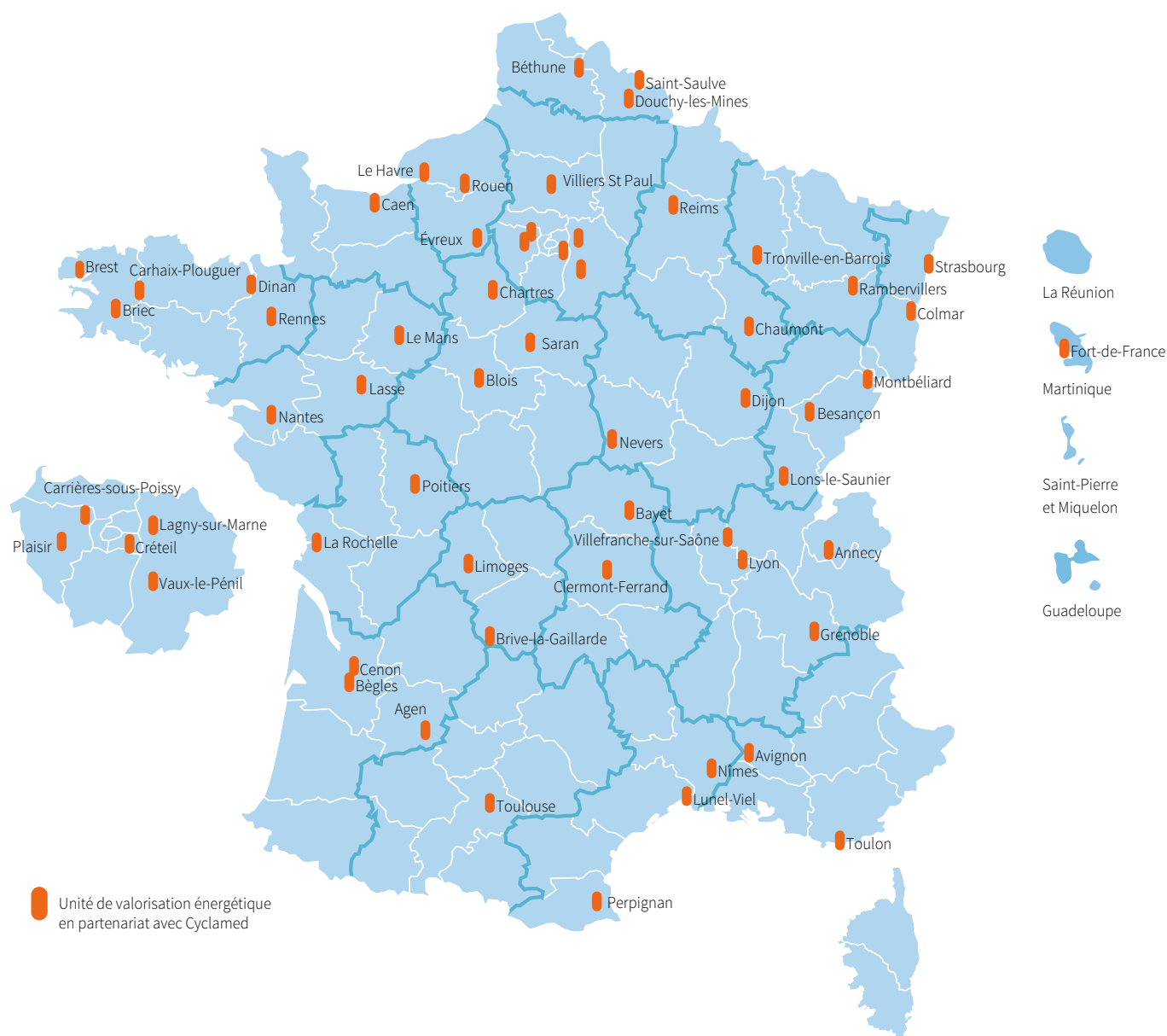


Traitement

L'article R. 4211-27 du code de la Santé publique précise que les MNU sont détruits par incinération dans le respect de la réglementation en vigueur. L'incinération avec valorisation énergétique est donc la solution retenue pour les éliminer en toute sécurité. C'est la solution qui répond aujourd'hui le mieux aux contraintes environnementales et de santé publique compte tenu de la nature des produits à traiter. Pour l'année 2015, l'incinération avec valorisation

énergétique a été réalisée dans **55 unités d'incinération** d'ordures ménagères récupérant l'énergie libérée sous forme de chaleur et/ou d'électricité. Ces unités se répartissent dans chacune des régions françaises. L'incinération des MNU récupérés dans le cadre du dispositif de Cyclamed peut se faire à une température de 850 °C (température d'incinération des ordures ménagères).

RÉPARTITION DES USINES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE QUI PERMETTENT L'ÉLIMINATION DES MNU EN TOUTE SÉCURITÉ



RÉSULTATS QUANTITATIFS : UNE HAUSSE DES TONNAGES TRAITÉS EN 2015

	2013	2014	2015	PROGRESSION 2014/2015
Valorisation énergétique des déchets collectés¹	14 730 tonnes	15 465 tonnes	15 477 tonnes	0,1 %
Valorisation énergétique des MNU strictement	11 849 tonnes	12 056 tonnes	12 108 tonnes	0,43 %
Nombre de boîtes vendues en officine	2,929 milliards	2,895 milliards	2,900 milliards	0,2 %

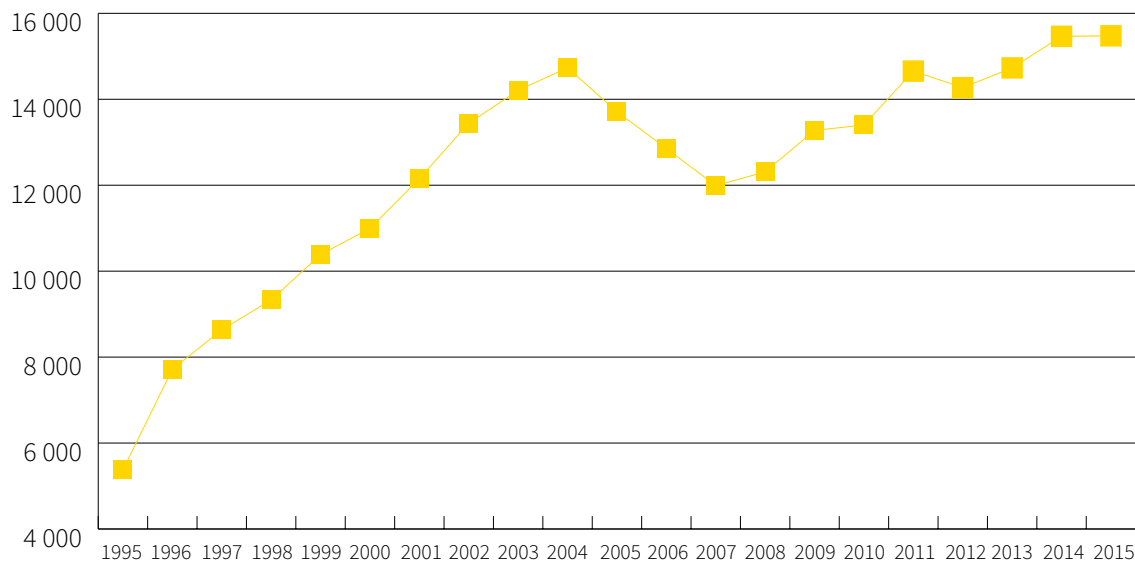
Source : GERS (Groupement pour l'élaboration et la réalisation des statistiques)

Pour l'année 2015, 15 477 tonnes de MNU provenant des ménages français ont été collectées et valorisées énergétiquement (soit une augmentation de 0,1 % entre 2014 et 2015).

1 - Ce chiffre comprend les MNU (substances médicamenteuses), les emballages de médicaments, les déchets non médicamenteux (produits de parapharmacie essentiellement) et les cartons de collecte de Cyclamed.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE 1995 À 2015

En tonnes

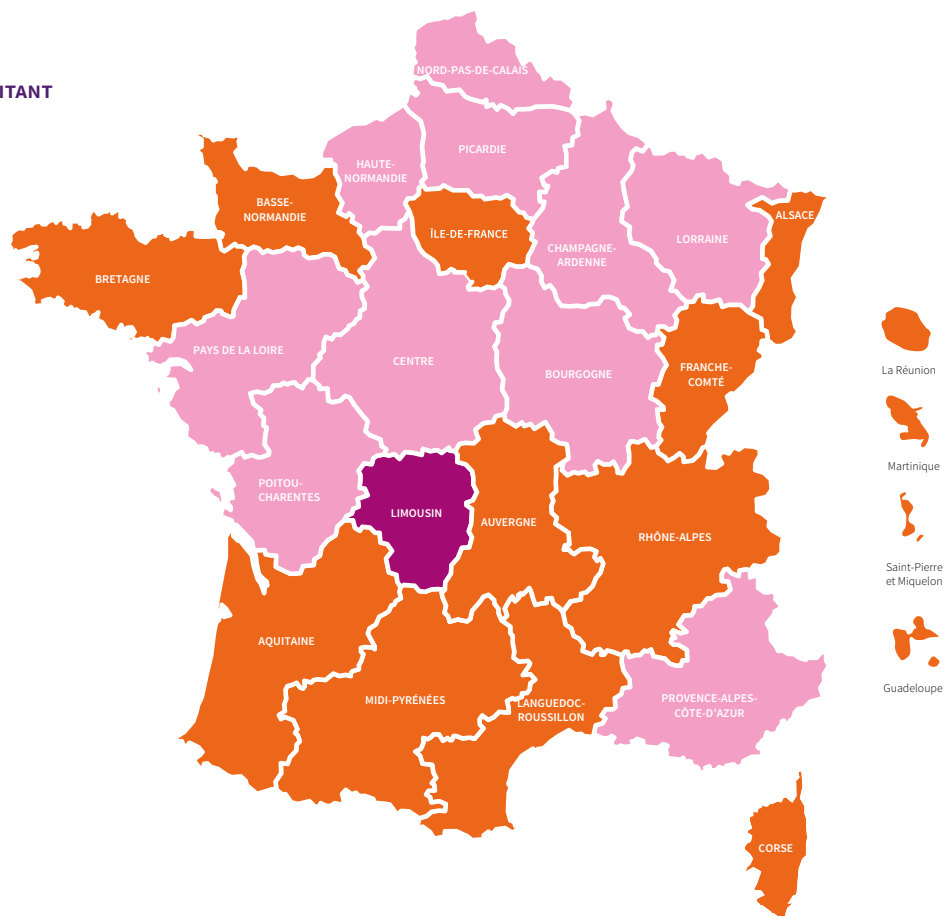
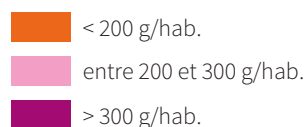


La quantité moyenne de MNU collectés par habitant est de 185 grammes (soit une augmentation de 0,43 % par rapport à 2014), avec une part plus importante dans les régions Limousin (340 g), Bourgogne (243 g), Picardie (242 g) et Champagne-Ardenne (233 g). Les parts dans les DROM-COM (72 g) et la Corse (109 g) restent inférieures à la moyenne mais ces départements connaissent la

plus forte progression (+ 10 % et 3 % respectivement). La progression dans les DROM-COM s'explique par l'intégration récente de Mayotte dans le dispositif de collecte déployé par Cyclamed, mais également par des quantités collectées faibles en 2014 laissant une marge de progression importante dans ces territoires.

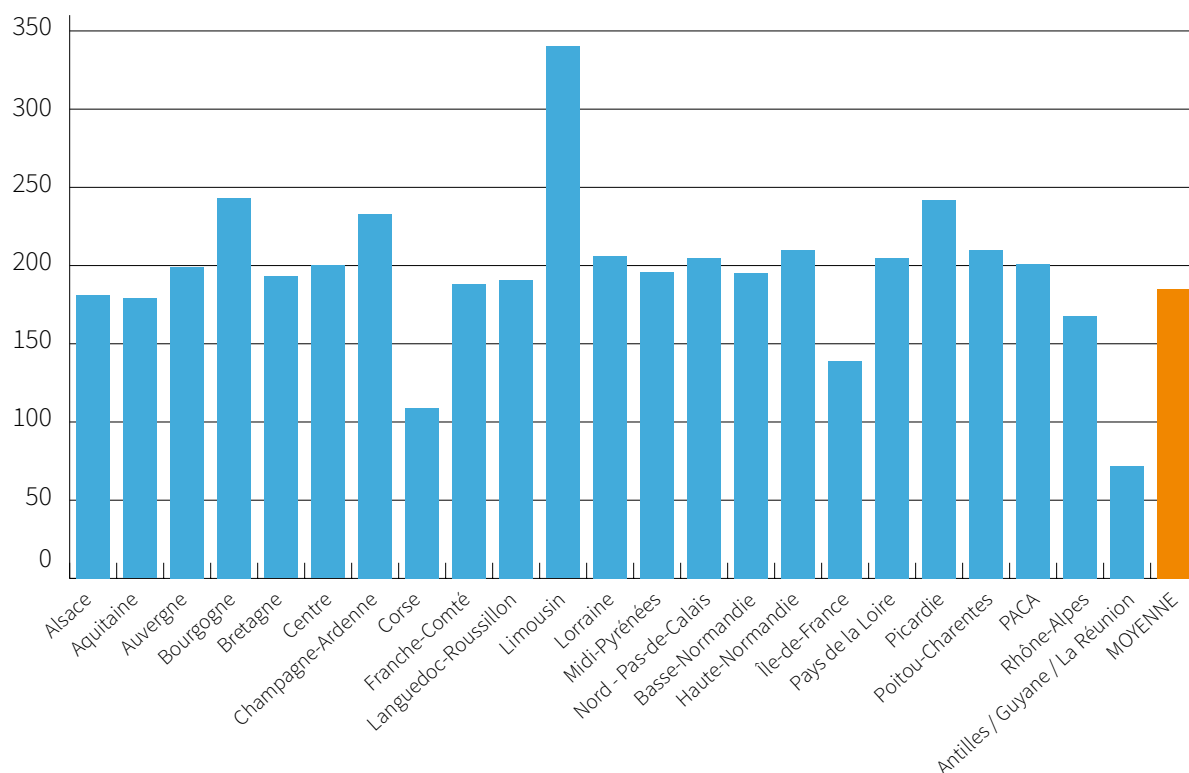
LA PERFORMANCE RÉGIONALE PAR HABITANT

Onze régions dépassent les 200 grammes par habitant, dont une région franchit la barre des 300 grammes.



VALORISATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES MÉNAGES FRANÇAIS EN 2015 PAR RÉGION

En grammes par habitant



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



MÉDICAMENTS

Les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des médicaments à usage humain ayant reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) par les pouvoirs publics, qui ont été dispensés en pharmacie et incomplètement utilisés. Afin de protéger l'environnement en évitant les rejets médicamenteux dans la nature suite à leur mise en décharge ou à leur rejet dans les eaux usées, mais aussi prévenir les risques potentiels d'intoxications médicamenteuses par ingestion accidentelle, il a été organisé leur collecte et leur traitement par une filière de déchets spécifiques.

La présente synthèse est basée sur les principales données issues de la filière pour l'année 2015.

Pour plus d'information :
www.ademe.fr/expertises

Consulter les données actualisées de la filière :
www.ademe.fr/mediatheque

Retrouvez l'actualité des filières :
« L'écho des filières »
www.ademe.fr/expertises

Pour vous abonner gratuitement :
echodesfiliere@ademe.fr



www.ademe.fr



8904



9 791029 707247